



Mandat exclusif pour un courtier immobilier

Par Visiteur

Bonjour, suite à une démarche d'achat de bien immobilier, nous avons fait appel à un courtier (recommandé par l'agence immobilière) après avoir trouvé une maison nous convenant. L'échange avec le courtier s'est fait. Nous avons cependant signé un mandat exclusif de recherche de prêt immobilier.

Nous souhaitons maintenant annuler ce mandat sachant les éléments suivants:

- Le mandat vient d'être signé (15 février 2011).
- Le courtier n'ayant pas toutes les pièces du dossier, il ne peut commencer son travail.
- Le mandat n'a été signé qu'en un seul exemplaire et nous n'en avons pas copie.

Avons nous la possibilité d'annuler ce mandat sans que le courtier nous réclame le paiement de ses honoraires?

Merci d'avance de vos réponses..

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour, suite à une démarche d'achat de bien immobilier, nous avons fait appel à un courtier (recommandé par l'agence immobilière) après avoir trouvé une maison nous convenant. L'échange avec le courtier s'est fait. Nous avons cependant signé un mandat exclusif de recherche de prêt immobilier.

Nous souhaitons maintenant annuler ce mandat sachant les éléments suivants:

- Le mandat vient d'être signé (15 février 2011).
- Le courtier n'ayant pas toutes les pièces du dossier, il ne peut commencer son travail.
- Le mandat n'a été signé qu'en un seul exemplaire et nous n'en avons pas copie.

Avons nous la possibilité d'annuler ce mandat sans que le courtier nous réclame le paiement de ses honoraires?

Vous faites référence à un démarchage mais expliquez ensuite, que vous avez pris vous même attache auprès du courtier, suite à un conseil de l'agence. Qu'en est-il en réalité?

Dans quelles circonstances le contrat a-t-il été signé?

Très cordialement.

Par Visiteur

En fait, je ne sais pas e que j'ai signé, je m'informe d'abord.

c'était le soir et après 1h30 d'explication, nous avons signé ce document sans savoir ce qu'il en était (erreur de débutant)

Mon numéro de tel si vous pouvez m'appeler pour aller plus vite

Par Visiteur

Cher monsieur,

en fait, je ne sais pas e que j'ai signé, je m'informe d'abord.

c'était le soir et après 1h30 d'explication, nous avons signé ce document sans savoir ce qu'il en était (erreur de débutant)

Mais vous avez été démarché ou bien vous avez conclu le contrat dans les locaux du courtier?

Très cordialement.

Par Visiteur

En fait après renseignement, c'est un mandat simple et non exclusif, donc j'ai le droit de rencontrer d'autres courtier.
si vous confirmer, ce sera tout.
Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

en fait après renseignement, c'est un mandat simple et non exclusif, donc j'ai le droit de rencontrer d'autres courtier.
si vous confirmer, ce sera tout.

Mais comment pourrais-je le confirmer sans avoir le contrat sous les yeux!

Si vous le désirez, vous pouvez me l'envoyer à mon adresse mail:

Très cordialement.